

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DICOM 12 Convention de parrainage (Cyclopolitain) pour l'opération Heures Heureuses 2015.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de parrainage avec Cyclopolitain ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de parrainage avec Cyclopolitain pour l'opération "Heures Heureuses 2015".

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de parrainage avec Cyclopolitain pour l'opération "Heures Heureuses 2015", jointe à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO